



Nom du locataire

Tél.

Date de location / /

INVENTAIRE et ETAT DES LIEUX Salle Polyvalente

INVENTAIRE Cuisine	Quantité initiale	Début	Fin	Manquant
Verres ballon 19cl	100			
Verres ballon 12cl	100			
Verres apéritif	100			
Verres à vin	100			
Flutes à champagne	64			
Tasses à café	100			
Coupelles	100			
Assiettes plates	200			
Assiettes creuses	100			
Assiettes à dessert	100			
Pots à vin	18			
Carafes à eau	30			
Corbeilles à pain	16			
Grands Saladiers	15			
Fourchettes	100			
Cuillères à soupe	100			
Cuillères à café	100			
Couteaux	100			
Grands plateaux	6			
Plateaux traiteur	25			
Bols	14			

EQUIPEMENT Cuisine	quantité	Observations
Cafetière 12 tasses	1	
Bouilloire (1 litre)	1	
Micro-onde	1	
Congélateur	1	
Piano	1	
Four réchauffe	1	
Lave-vaisselle	1	
Armoire frigo 2 portes	1	

EQUIPEMENT Salle	quantité	Observations
Tables	20	
Chaises	119	
écran de projection motorisé	1	

ETAT DES LIEUX

ETAT de la salle	Bon état		Mauvais état		Commentaires
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
Murs					
Plafonds					
Sols					
Portes					
Fenêtres					
Volets					
Electricité/luminaires					
Extincteur					

ETAT des Sanitaires	Bon état		Mauvais état		Commentaires
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
Murs					
Sols					
Portes					
Lavabos					
Robinets					
WC					
Sèche mains automatique					

Rangement et Nettoyage

Le **nettoyage intérieur et extérieur** doit être effectué par le locataire **sinon il sera demandé la somme de 135 €** pour le nettoyage. Après l'utilisation des locaux, la salle, la cuisine et les sanitaires devront être balayés et lavés, le matériel rangé :
 -tables & chaises nettoyées, empilées et rangées dans le local de stockage,
 -vaisselle rangée.

Tri Sélectif



- Les verres sont à déposer dans les containers à verre rue du Cartay,
- Les déchets ménagers (sacs poubelles noirs) sont à déposer dans le container marron dans la cour,
- Les plastiques (sacs jaunes) sont à mettre dans le container jaune dans la cour.

Obligations du Loueur

Il doit assurer le maintien des lieux en parfait état et sera tenu personnellement responsable de toute dégradation résultant de l'occupation des locaux ainsi que toute perte ou détérioration de matériel.

Il ne doit pas en modifier la distribution, **ni percer les murs et plafonds (punaises, agrafes, clous et vis interdits)**.

La vaisselle sera facturée en cas de perte, de vol et de casse.

Observations :

signature du locataire

Entrée	Sortie

signature du représentant de la commune

entrée	Sortie